



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CAPES

Question écrite n° 65008

### Texte de la question

M. Georges Frêche attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations de l'association des professeurs de sciences économiques et sociales de Montpellier. En premier lieu, ces enseignants déplorent vivement la diminution du nombre de postes mis aux concours dans leur discipline et demandent pour l'année 2001 une liste complémentaire pour le CAPES de sciences économiques et sociales, afin d'éviter le recours au recrutement de personnels contractuels ou vacataires. En effet, au vu des nouveaux horaires de terminal ES, de la mise en place de certaines innovations et surtout des départs massifs à la retraite qui vont intervenir à plus long terme, il semble légitime de prévoir une importante campagne de recrutement d'enseignants pour cette discipline. En second lieu, l'Apses souhaite que les sciences économiques et sociales redeviennent une matière obligatoire, et non plus optionnelle comme c'est le cas actuellement en classe de seconde, et que le volume horaire d'enseignement soit accru (2 heures + 1 heure déboulée au lieu de 2 heures plus une demi-heure). Aussi, compte tenu de l'importance des sciences économiques et sociales dans la formation citoyenne des élèves, il lui demande quelles sont ses intentions face aux revendications de l'Apses.

### Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux enseignants titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires, résorption de l'emploi précaire. Elle doit tenir compte également de l'occupation des emplois de titulaires créés en loi de finances. En ce qui concerne l'emploi précaire, 37 000 postes ont été ouverts sur la période 2001-2005 pour les concours internes et la titularisation des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels par examen professionnel et concours réservés. S'agissant de la discipline « sciences économiques et sociales », le nombre de postes ouverts au CAPES externe s'élève à 50 pour la session 2000 et 55 pour la session 2001. Pour ces deux sessions, une liste complémentaire à hauteur de 10 a été établie. Ce niveau de recrutement doit permettre de faire face aux départs de titulaires et aux besoins nés de la réforme des lycées. En ce qui concerne l'emploi précaire, 24 professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires en sciences économiques seront titularisés à l'issue du concours et de l'examen professionnel de la session 2001 contre 16 à la session 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Frêche](#)

**Circonscription :** Hérault (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65008

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 août 2001, page 4459

**Réponse publiée le** : 24 septembre 2001, page 5451